



Compte rendu de séance

Séance du 23 Mars 2021

L' an 2021 et le 23 Mars à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie de Lombron sous la présidence de Monsieur GREMILLON Alain, Maire

Présents : M. GREMILLON Alain, Maire, M. BERNES Serge, Mme TREMIER Josette, M. GODEFROY Vincent, Mme BOUZEAU Brigitte, M. MEDARD Claude, Mme BRABANT Angélique, Mme BARBIER Catherine, M. LEFEUVRE Thierry, M. ROUSSELOT Pierre, Mme HEUZARD Emilie, M. MENAGER Michel, M. DELANGLE Dominique, Mme GRAFFIN Ghislaine, Mme LEBOUIC Pauline, M. BUREAU Denis

Absents ayant donné procuration : M. PISSOT Francis à M. MEDARD Claude, Mme FAUTRAT Jennifer à M. GODEFROY Vincent, Mme CARTEREAU Angeline à M. GREMILLON Alain

Nombre conseillers : 19

Présents : 16

Date de la convocation : 18/03/2021

Date d'affichage : 18/03/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 25/03/2021

A été nommé secrétaire : M. ROUSSELOT Pierre

Le compte rendu du conseil municipal du 25 février 2021 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

SOMMAIRE

- 20210301 - AUTORISATIONS DE MANDATEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET
- 20210302 - DOTATION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE ANNEE 2021
- 20210303 - ACQUISITION - ECHANGES PARCELLES RUE DE LA CROIX BOISSEE -
- 20210304 - ILLUMINATION DE FIN D'ANNEE
- 20210305 - MON RESTAU RESPONSABLE - ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE
- 20210306 - DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL FIN DES DEROGATIONS

20210301 - AUTORISATIONS DE MANDATEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Ainsi, de nouvelles dépenses urgentes sont à programmer avant le vote du budget : travaux

d'aménagement de la MSP pour l'installation d'un dentiste, travaux de voirie et panneau de basket City Stade. Considérant la nature et le montant des travaux proposés

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

AUTORISE le mandatement des dépenses suivantes avant le vote du budget 2021

Imputation comptable	Nature dépense	Fournisseur	Montant TTC
2135/MSP	Local compresseur	ARCIS	1 244.40
2135/MSP	Cloison Plombée	GOUESSE	7500.00
21578	Panneau signalisation routière	SIGNAUX GIROD	720.91
21578	Signalisation Attention enfants	THOREAU	600.00
2188	Panneau Basket City Stade	CAMMA SPORTS	602.64
			10 667.95

A l'unanimité

20210302 - DOTATION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE ANNEE 2021

Comme chaque année, les dossiers de demande d'aide dans le cadre du produit des amendes de police doivent être déposés avant la mi-avril (12 avril en 2021) auprès des services du Département.

Les travaux éligibles à cette dotation sont des travaux réalisés dans l'agglomération pour l'amélioration de la sécurité. Ainsi une demande d'aide pourrait être faite pour les travaux rue de la Lèverie – rue de l'Erabert - trottoirs rue de Montfort , passages piétons et places de stationnement, à hauteur de 50% du montant des travaux estimé à 25 678.66 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de solliciter le Département de la Sarthe pour les travaux de voirie destinés à améliorer la circulation dans l'agglomération dans le cadre de la dotation du produit des amendes de police, recensés dans le tableau ci dessous:

ADRESSE CHANTIER	DEVIS
1- Rue de la Leverie	15 942,16 €
2- Trottoirs rue de Montfort	7 620,50 €
3- Marquage au sol (passage piéton)	628,00 €
4- Rue de l'Erabert (Places de stationnement et zébras)	1 266,30 €
5- Stationnement derrière mairie	221,70 €
Total HT	25 678,66 €
Tva 20%	5 135,73 €
Total TTC	30 814,39 €

DECIDE de demander une aide financière à hauteur de 50% du montant HT estimé des travaux soit 12 839 €

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de subvention auprès des services du Département.

A l'unanimité

20210303 - ACQUISITION - ECHANGES PARCELLES RUE DE LA CROIX BOISSEE

Suite à la vente des parcelles 107 et 1494 et compte tenu du passage des réseaux dans la cour située 16 rue de la Croix Boissée, une régularisation des limites est nécessaire. Les propriétaires des parcelles concernées ou limitrophes sont en accord avec la proposition de Monsieur GREMILLON.

Ainsi, la commune échangera avec Monsieur DUBOIS une partie de la parcelle 105 contre une partie de la parcelle 109. Une partie de la parcelle 936 sera vendue pour l'euro symbolique par Mr Bernard GALPIN à la commune.

Une réunion sur le terrain s'est faite le 19 mars 2021 avec le géomètre, les frais de bornage seront pris par 2 des riverains concernés par les modifications. Un rendez vous est programmé avec Maitre MULOT, Notaire à Tuffé pour préciser toutes ces transactions en vue de la rédaction des actes notariés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

DECIDE d'échanger à titre gratuit une partie des parcelles suivantes:

- Parcelle cadastrée C 105: acquisition de cette parcelle par Monsieur DUBOIS Dominique
- Parcelle cadastrée C 109: acquisition d'une partie de cette parcelle par la commune de Lombron

DECIDE d'acquérir au prix de l'euro symbolique une partie de la parcelle C 936 cédée par Monsieur GALPIN

ACCEPTTE la prise en charge par la commune de Lombron des frais d'actes notariés pour les cessions et acquisitions qui la concernent.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces transactions.

A l'unanimité

20210304 - ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE

Une réflexion est menée sur les illuminations de fin d'année. En effet les décorations actuelles deviennent désuètes.

Une rencontre avec les établissements LEBLANC a permis de définir les besoins pour la commune de Lombron. Deux solutions sont proposées : location ou achat.

Location : 2 653.39 € TTC par an (engagement 3 années) soit 7 960 € pour 3 années

Achat : 5 332.21 € TTC – FCTVA (16.404%) = 874.70 € soit 4 458 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

DECIDE de changer les illuminations de fin d'année et opte pour l'achat de ces illuminations.

DIT qu'une nouvelle étude devra être réalisée notamment pour l'illumination de l'Eglise.

A l'unanimité

20210305 - MON RESTAU RESPONSABLE - ENGAGEMENT COLLECTIVITE

Dans un souci de respect des démarches environnementales en matière de restauration collective et de mise en application de la Loi EGALIM, la commune peut adhérer au label "Mon restau responsable".

Un plan d'action (document annexé) a été établi suite à la réponse à un questionnaire proposé par le Pays du Perche Sarthois, interlocuteur de la collectivité pour nous accompagner dans la mise en oeuvre de la procédure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE d'engager la commune de Lombron dans la démarche "Mon restau responsable"

A l'unanimité

20210306 - DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL FIN DES DEROGATIONS

La loi de transformation de la fonction publique du 6 aout 2019 comprend, parmi ses mesures en matière de temps de travail, la fin des dérogations à la durée hebdomadaire de travail de 35 heures dans la fonction publique territoriale, soit 1607 heures par an. Cette nouvelle règle entrera en application dès le 1er janvier 2022. A Lombron, les agents bénéficient de 3 journées en plus des 25 jours de congés annuels (2 jours de ponts et 1 journée du Maire) ce qui porte le nombre d'heures de travail annuel à 1586 heures. L'article 47 de la loi du 6 aout 2019 met fin à cette dérogation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

DECIDE de mettre fin aux dérogations en matière d'horaires de travail pour l'ensemble des agents de la commune de Lombron à compter du 1er janvier 2022

DECIDE donc de supprimer les 3 journées supplémentaires accordées aux agents communaux à compter de cette date de façon à ramener la durée annuelle de travail à 1607 heures

A la majorité (16 pour - 1 contre - 2 abstentions)

DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

DECISION N°15:

La commune n' a pas exercé son droit de préemption sur la vente des maisons situées 19 rue de Connerré - 8 rue de l'Erabert -11 ruelle de Monchevereau

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

A Lombron, le 29/03/2021

Le Maire

Alain GREMILLON



Plan d'Action - Restaurant scolaire - Loi EGALIM et "monrestauresponsable"

Rencontre avec les agents le 30 mars 2021

Actions	Commentaires	Soldé le
Recycler nos déchets verts	Installer un composteur	18/03/2021
Limiter le gaspillage	Gestion du pain optimisé avec l'accueil de loisirs	04/09/2021
Diminuer les couts d'achats	Convention signée avec Appro-vision. Réduire les coûts de 20% environ auprès de nos 3 fournisseurs principaux.	03/03/2021
Ne plus utiliser de serviettes en papier	Utilisation de serviettes en tissu	01/09/2020
Eco gestes	Mettre un tri sélectif en place - Composteurs pris en charge par la coopérative scolaire	
Eco gestes	Peser les pertes alimentaires pour distinguer le gaspillage et les déchets réels	
Favoriser les fournisseurs locaux	100% du pain, des gâteaux fournis par la boulangerie du village (hors fabrication maison) du village	
Economiser l'eau	Récupérer l'eau des pichets pour arroser le jardin d'école	
Récupérer les eaux de pluie	Installer des cuves à eau alimentées par les gouttières	
Loi Egalim 50% d'achats locaux	Suivre la répartition de nos achats	
Loi Egalim 20% d'achats Bio	Suivre la répartition de nos achats	
Nettoyage avec produits "Bio3"	Est-ce le cas ?	
Bien-être des convives	Rendre disponible un outil pour recueillir les remarques des convives (livre d'or, boîtes à idées, sondage, autre)	
Bien-être des convives	Inciter le personnel à engager le dialogue avec les convives concernant les plats proposés (nature et origine des produits, particularités, incitation à goûter...)	
Bien-être des convives	Proposer des menus à thème (saison, région du monde, terroir, équitable...) plusieurs fois dans l'année	
Bien-être des convives	Créer des ateliers d'éveil au goût aux convives	
Bien-être des convives	Réduire ou animer le temps d'attente	
Bien-être des convives	Faciliter la consommation des plats à bonne température (service des plats chauds après le service des entrées, possibilité de réchauffage par le convive)	
Bien-être des convives	Réaliser régulièrement une enquête de satisfaction portant sur la qualité alimentaire et nutritionnelle des repas, le confort de l'espace de restauration (bruit, luminosité, température, espace disponible) et la qualité du service	
Bien-être des convives	Suivre le taux de fréquentation de l'établissement - Faire un ratio nb élèves/nb de repas	
Assiette responsable	Informers les parents des plats "faits maison"	
Assiette responsable	Acheter plus de produits bio (légumes)	
Engagement social	Indiquer sur les menus les labels,	
Engagement social	Organiser une porte ouverte en compagnie de nos fournisseurs,	
Engagement social	Suivre la répartition des achats, des coûts par fournisseur	